



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU TILLEUL
2 rue du Charron
90150 FRAIS
Compte-rendu du conseil syndical
Du 23 juin 2025
à 18h00

Etaient présents : Miltiades CONSTANTAKATOS, Pierre FIETIER, Bernadette MARTINATO, Patrick CLEMENCE, Farida BASBAS, Marc BLONDE, Alexandre MANCANET, Didier BITSCH

Etait(ent) excusé(e)s : Michel NARDIN, Alain TRITTER, Bernard GUERRE-GENTON, Fanny COLLIN, Virginie MICHELAT, Agnès HASSENBOEHLER

Etait(ent)absent (e)(s) :

Procuration(s): NARDIN à MARTINATO ; TRITTER à CLEMENCE ; GUERRE-GENTON à MANCANET

Invité (e)(s) : Mme BITSCH (représentante des enseignants), M. GOMEZ (représentant des parents d'élèves)

Secrétaire de séance : Pierre FIETIER

1/Négociation par le Centre de Gestion d'un contrat d'assurance destiné à couvrir les risques financiers encourus du fait de la protection sociale des agents

Le contrat groupe d'assurance conclu par le centre de gestion pour le compte des communes et des établissements territoriaux, contrat destiné à couvrir les risques financiers induits par l'absentéisme des agents, arrive à expiration au 31 décembre 2025.

Il est donc nécessaire de procéder à la conclusion de nouveaux contrats, soumis au formalisme du code des marchés publics. Afin de faciliter la conclusion de cette opération et d'obtenir le meilleur rapport-qualité prix, il est envisagé de confier cette mission au centre de gestion.

Le conseil syndical à l'unanimité décide de confier cette mission de négociation au centre de gestion de Belfort

2/participation des communes année 2025 : annule et remplace la délibération 05-2025-01

Monsieur Le Président propose, selon les statuts du Syndicat Intercommunal du Tilleul, de modifier la participation des communes pour l'année 2025 comme suit,

COMMUNES	MONTANT 2025
ANGEOT	48 878 €
BETHONVILLIERS	40 300 €
FONTAINE	100 661 €
FRAIS	37 762 €
LAGRANGE	25 139 €
LARIVIERE	45 619 €
VAUTHIERMONT	20 360 €
TOTAL GENERAL	318 719 €

Le conseil syndical, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la modification de la participation ci-dessus pour l'année 2025.

3/ Modification des horaires des agents à compter de septembre 2025

Suite à la fermeture de l'école de Bethonvilliers, les horaires des agents doivent être modifiés à compter de la rentrée scolaire 2025-2026. La baisse des horaires est inférieure à 10% de leur temps de travail et ne nécessite donc pas la saisine du comité social technique. Le conseil syndical, à l'unanimité, approuve les modifications suivantes

- ✓ 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe : passe de 24/35^{ème} à 23/35^{ème}
- ✓ 1 poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe passe de 19/35^{ème} à 17.35/35^{ème}
- ✓ 1 poste d'Adjoint Technique principal 2^{ème} classe passe de 30.25/35^{ème} à 28/35^{ème}

4/ RIFSEEP annule et remplace la délibération du 16-07-2020

Les décrets n°2025-197 et 2025-198 ont pour objet principal d'établir à 90% le taux de remplacement du traitement ou d'autres éléments de rémunération (primes) pour les périodes de congé de maladie ordinaire, éléments maintenus autrefois intégralement. Il est donc nécessaire de modifier la partie de la délibération concernant la modulation de l'IFSE du fait des absences des agents. L'IFSE sera maintenue à 90% pendant 1 mois. Le conseil syndical approuve à l'unanimité cette modification

5/création et suppression de poste

Le rapport du Président, lequel expose que suite à la fermeture d'une école sur le RPI du Tilleul au 01 septembre 2025, l'organisation du temps de travail des agents doit-être modifiée à compter de la rentrée scolaire 2025-2026, le conseil doit se prononcer sur la suppression- création de poste

Vu l'avis demandé au comité social territorial en date du 28 avril 2025

Vu l'accord de l'agent concerné, courrier en date du 24 avril 2025

Le conseil syndical approuve à l'unanimité de supprimer le poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à 28/35^{ème} et de créer le poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à 26.5/35^{ème}

6/ Modification des horaires d'entrées et de sorties de l'école de Larivière

Monsieur Le Président explique que suite à la fermeture de l'école de BETHONVILLIERS, et la classe supplémentaire à l'école de FONTAINE, il est nécessaire de modifier dès la rentrée 2025, les horaires d'entrées et de sorties de l'école de LARIVIERE, en raison d'organisation du transport scolaire. Le conseil syndical, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la modification des nouveaux horaires d'entrées et de sorties de l'école de LARIVIERE dès la rentrée 2025. Les horaires seront donc les suivants pour les écoles du RPI du Tilleul à compter de septembre 2025

Ecole	Lundi, mardi, jeudi et vendredi
Ecole élémentaire FONTAINE (0900140N)	08:20 - 11:20 et 13:20 - 16:20
Ecole primaire LARIVIERE (0900087F)	08:35 - 11:35 et 13:35 - 16:35

7/Autorisation donnée au Président de signer la convention relative à l'organisation des dessertes scolaires d'élèves de l'enseignement du 1^{er} degré

Le conseil syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer la nouvelle convention avec le syndicat mixte des transports en commun pour la période de 2025/2026 à 2028/2029.

Questions diverses

- ✓ **CAF** : La CAF a initié une réunion avec les collectivités signataires de la Convention Territoriale Globale (CTG) afin de mener une réflexion sur le développement ou la mise en place d'un partenariat entre le Relais Petite Enfance et les collectivités implantées sur le Territoire. Cette réunion n'a pas été fructueuse, seulement 3 élus étaient présents. Une prochaine réunion aura lieu en octobre.
- ✓ **Ecoles** :
 - 10 dérogations acceptées par mes communes extérieures au RPI du Tilleul
 - 1 dérogation acceptée pour scolarisation sur le RPI du Tilleul
 - 18 départs de CM2 en 6^{ème}

- 12 inscriptions en petite section
- Ecole de Larivière : des rideaux ont été installés samedi 21 juin 2025 pour créer un coin repos pour les enfants
- ✓ **Déménagement** : Les employés communaux de Bethonvilliers et Larivière seront mis à disposition des écoles de Bethonvilliers et de Larivière pour les travaux liés au démontage et fixation des éléments (étagères, meubles...) le jeudi 3 juillet ou le vendredi 4 juillet 2025.
- ✓ **Le bâtiment modulaire** a été mis en place le mardi 24 juin 2025. L'électricien interviendra également pour effectuer le branchement électrique.
M. CONTE (GBCA) et M. MARTINEZ (Electricien) ont rendez-vous le jeudi 26 juin 2025 à l'école de Fontaine pour définir les modalités d'une éventuelle installation d'un tableau numérique dans le bâtiment modulaire pour la rentrée 2025.
- ✓ **Modification des horaires de l'accueil de Loisirs** : une consultation au mois d'octobre sera envisagée sur la modification des heures d'ouverture et de fermeture de l'accueil de loisirs de Lagrange
- ✓ **Accueil de Loisirs, travaux d'agrandissement** : Les dossiers de demandes de subventions ont été déposés, les élus sont dans l'attente d'une réponse des services de l'ETAT.
Le Président va prendre rendez-vous avec M. MESLOT, Président du Grand Belfort, afin d'éclaircir les questions de propriété du bâtiment situé à Lagrange.
- ✓ **Relais Petite Enfance** : La Directrice quittera ses fonctions au 01 septembre 2025

Séance levée à 20 h 15

Vu pour être affiché le lundi 30 juin 2025, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le secrétaire de séance
Pierre FIETIER



Le Président
Miltiades CONSTANTAKATOS



